

Objet : Protection et reprise

ENVOI DE LA COMMANDE GROUPEE

Suite à notre mail du lundi 20 avril dernier, vous avez été très nombreux à nous remercier pour cette initiative et à nous retourner la fiche prévisionnelle pour obtenir du matériel.

Cette action est importante, car il va bien falloir préparer la reprise de nos structures. Le dé-confinement interviendra peut être le lundi 11 Mai ou plus tard mais il aura lieu, donc il faut bien s'y préparer.

D'autre part, en septembre il faudra mettre en place le même dispositif que vous aurez installé en Mai avec sans doute des améliorations.

1/ PROTECTION DE VOS SALARIES & DES BENEVOLES :

Voici le nom de l'entreprise avec qui nous avons négocié les tarifs. Vous pouvez la contacter pour faire votre commande, la facturation sera directe entre l'entreprise et vous :

- Masque chirurgical jetable
- Masque grand public lavable
- Visière de protection anti-projection - réutilisable
- Flacons Hydro-alcoolique
- Sprays
- Etc...

Société HYGI-PLUS - ZA Les Petites Guigneries - 85320 La BRETONNIERE

Téléphone : 02 51 28 05 83

Mail : info@hygiplus.com ou Mr Alan GUILBAUD : alg@hygiplus.com

Site : www.hygiplus.com

Comme vous pouvez le voir le matériel est Français et validé par DGA.

« Attention au matériel venant de Chine en particulier les masques. Pas aux normes ».

2/ Quelques pistes pour le dé-confinement :

La réouverture de votre association va se faire, quand ? Le 11 Mai, plus tard ?

Vous trouverez ci-dessous des paramètres que nous avons imaginés pour une bonne reprise sachant que chaque structure est différente.

☞ **LOCAUX :**

- Si vous êtes dans des locaux municipaux, il va falloir l'accord de votre mairie et l'accord du bureau de votre association.
- Si vous êtes en location, c'est différent. C'est le bureau de l'association qui décide
- Dans tous les cas, il va falloir prévoir la désinfection de tous les locaux ainsi que des instruments de musique.
- Pour désinfecter les locaux, les instruments, poignées de portes, porte-manteaux, interrupteurs, acheter des lingettes virucides normes EN 14476. Désinfection par chaque professeur entre chaque cours.

☞ **L'ENTREE DE VOS LOCAUX :**

- Désinfection du sol et de tous les meubles et objets dans l'espace, ainsi que des poignées de porte, porte-manteaux, interrupteurs etc...
- Affichage du dispositif. Vous pouvez vous servir de cette fiche.
- Traçage sur le sol pour éviter la formation d'un groupe d'élèves ou de parents.

☞ **SECRETARIAT :**

- Le secrétariat devra être désinfecté et la secrétaire devra porter un masque et une visière.
- Un flacon de gel hydro-alcoolique sera installé à l'entrée de la pièce.
- Les chaises pour recevoir le public sera à 1m50 du bureau du secrétariat. Mettre des bandes au sol. Nous estimons que le minimum du mètre n'est pas suffisamment respecté par la population.

☞ **SALLE DES PROFESSEURS :**

- Un flacon de gel hydro alcoolique à l'entrée de la salle.
- Nettoyage des meubles et instruments de musique des poignées de porte, porte-manteaux, interrupteurs, 2 fois par jour.
- Pour les verres, bols de café, personnaliser chaque objet avec une étiquette. Chaque salarié devra nettoyer son propre matériel.
- Pour l'affichage, une seule personne pour s'occuper de toucher les affiches et les feuilles.

☞ **SALLE DE COURS INDIVIDUELS :**

- Nous estimons que les cours individuels peuvent reprendre en respectant les consignes.
- Nettoyage des meubles et instruments de musique des poignées de porte, porte-manteaux, interrupteurs, 2 fois par jour.
- Chaque élève devra venir avec un masque.
- Chaque professeur aura un masque (visière), un flacon hydro-alcoolique et devra se désinfecter les mains après chaque cours.
- Certain professeur ne souhaitent pas mettre de gants. On peut comprendre. Il faudra donc être très strict sur la sécurité.
- Le professeur devra être à 1m50 de l'élève.
- Pour les instruments à vent, on peut reprendre le cours individuel en demandant à l'élève de jouer sur le côté, pas devant le professeur.
- Pour les embouchures et les anches : surtout désinfecter le matériel à l'eau avec un peu de savon de Marseille nature, pas de gel hydro alcoolique ni d'eau de javel, car cela va les abimer. Les becs sont souvent très sales. Une occasion pour les élèves de les nettoyer.
- L'élève devra désinfecter son instrument avant et après chaque cours.
- Interdiction au professeur de toucher la boîte et l'instrument de musique de l'élève.
- Interdiction au professeur de prêter son instrument.
- Chaque élève et adultes doivent venir avec leur trousse.
- Attention aux percussions: le virus peut tenir 4 à 7 jours sur plastique, bois et métaux non oxydables => conseiller de faire un bac par cours, et de ne pas mélanger les percussions entre les cours, sinon les désinfecter au gel hydro-alcoolique.
- Les salles de cours seront aérées entre chaque cours.
- Le professeur adaptera son cours pendant quelques semaines. A chacun de trouver des solutions pédagogiques.

☞ **SALLE DE COURS COLLECTIFS :**

- Les cours collectifs pourront reprendre, mais éviter le grand groupe (Maximum 10 si possible). Il va donc falloir revoir les horaires et refaire de petits groupes.
- 1 élève par table en particulier pour la FM et l'éveil et en quinconce. Eviter les enfants au sol.
- Après chaque passage de groupe : désinfection de tout le matériel, meubles et poignées de porte, porte-manteaux, interrupteurs, 2 fois par jour.
- Pour éviter que les crayons, les feutres, les cahiers puissent s'infecter, éviter le transport du matériel. Il faut que les élèves déposent leur trousse dans un casier.
- Chaque élève rentre en classe 1 par 1. Garder la distance de 1m50. Mettre des bandes au sol. Idem pour la sortie.
- Chaque élève doit porter un masque, ainsi que le professeur (visière possible).
- Le professeur aura aussi sa propre trousse avec feutres pour le tableau, brosse.
- Les élèves devront tous se désinfecter les mains en rentrant.
- Chaque élève et adultes doivent venir avec leur trousse
- Les salles de cours seront aérées entre chaque cours.
- Suppression des répétitions des chorales et orchestre de plus de 10 personnes.
- Pour les cours de danse : Chaque structure doit prendre une décision en fonction des locaux et de l'organisation des cours. Faire peut être des cours de 5 élèves pas plus.

☞ **PHOTOCOPIEUSE & PARTITIONS :**

- Il faudrait qu'une personne soit chargée de faire les photocopies.
- Pour les partitions, cela risque d'être compliqué de prêter du matériel. Utiliser la photocopie pour les dernières semaines de l'année scolaire.

☞ **LES TOILETTES :**

- Désinfection des toilettes deux à trois fois par jour à l'eau de javel.

☞ **LE PARKING :**

- Les parents attendront hors de l'école. Pas d'attroupement.
Le professeur ira chercher chaque élève à l'entrée et devra le faire sortir individuellement.

☞ **AUTRES SITUATIONS :**

- Demander aux parents s'il y a des enfants diabétiques ou présentant d'autres sensibilités, en respectant la confidentialité.

☞ **DROITS & DEVOIRS :**

- Le droit de retrait est un droit pour les salariés. Si un professeur souhaite faire les cours par d'autres moyens il est dans son droit. Attention, il faudra quand même justifier son temps de travail.
- Réunir les membres du bureau et l'équipe pédagogique pour se mettre d'accord sur le dispositif et parler du temps de travail. Devant la situation économique, beaucoup d'associations vont être en difficultés financières. Il va falloir négocier. Certaines structures envisagent de revoir le planning, d'augmenter le temps de cours pour faire du rattrapage sans salaire supplémentaire pour rassurer les familles. Trouver une solution, c'est devenir responsable. Surtout, les décisions prises doivent faire l'objet d'un écrit.
- Remboursement des familles ! Certaines structures sont en déficit énorme d'heures de cours. Après les gilets jaunes, les grèves, maintenant le coronavirus trop c'est trop. Les familles commencent dans certaines régions à demander le remboursement des cours.
 - ✓ Est-ce légal : La demande de remboursement des cours non effectuées est légale cependant il faut voir les conditions.
 - ✓ Y a-t-il un écrit dans votre règlement intérieur concernant le remboursement ? En cas de pandémie sans doute pas. Il faut donc, avant de prendre une décision, informer les familles de la situation, et leur dire qu'une réflexion est actuellement en cours avec tous les partenaires. Il ne faut surtout pas commencer à rembourser.
 - ✓ Imaginer peut être un avoir sur la prochaine inscription.
 - ✓ Faire pression auprès des mairies et des départements pour que les subventions 2019/2020 soient versées plus tôt (dès le mois de juin).